

PRÉFECTURE DE LA RÉGION PROVENCE–ALPES–CÔTE D’AZUR

<b>Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de la région PACA</b>		
<b>Compte rendu de la réunion du 26 septembre 2024</b>		
Lieu : visio-conférence	Heure : 9h30	Compte rendu approuvé le : 3/12/2024

## DOCUMENTS

### **Documents préparatoires transmis préalablement sur la plateforme numérique Osmose :**

- Compte-rendu du CSRPN plénier du 21 mai 2024 ;
- Demandes de dérogation « espèces protégées » figurant à l'ordre du jour ;
- Présentations relatives à l'ordre du jour.

### **Documents présentés/diffusés en séance :**

- Diaporamas de la vie du conseil et des points de l'ordre du jour.

### **Pièces jointes au présent compte-rendu :**

- Avis\_2024\_13 - DEROGATION - projet de démantèlement installation nucléaire Cadarache ;
- Avis\_2024-14 - ESPACES - Projet APHN herbier posidonies Calanque Muguel ;
- Avis\_2024-15 - PLAN ACTIONS - Déclinaison régionale du PNA espèces et communautés inféodées ;
- Avis\_2024-16 - ESPACES - Projet APPB Carrière de Mercurotte de Saint-Chamas ;
- Avis\_2024-17 - DEROGATION - projet de protection des pylônes de l'axe 400kv Boutre-Tavel -13-84 ;
- Avis\_2024-18 - LISTE ROUGE - réévaluation LRR papillons de jour ;
- Recommandations\_2024-01 - PLAN ACTIONS - méthode d'actualisation carte sensibilité tortue d'Hermann.

## RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

### **Pour avis :**

- Projet de démantèlement d'une installation nucléaire (base 56) à Cadarache sur la commune de Saint-Paul-Lès-Durance (13) ;
- Projet de confortement des pylônes de l'axe THT 400 kV Boutre-Tavel, par RTE (84) ;
- Déclinaison régionale du PNA Messicoles ;
- Projet d'APPB relatif à la carrière de Mercurotte - Saint Chamas (13) ;
- Projet d'APPB concernant Les Combes Jauffret (38 ha) à Ramatuelle (83) ;
- Projet d'APHN à La Ciotat (13) ;
- Réévaluation de la LRR Papillons de jour.

### **Pour information :**

- Proposition de méthodologie pour la nouvelle carte de sensibilité de la Tortue d'Hermann ;
- Étude CEN LPO CBN sur l'état des lieux des connaissances naturalistes en région ;
- Maquette d'arrêté préfectoral relatif aux OLD pour les régions du sud (PACA, Occitanie, AuRa) ;
- Auto-saisines photovoltaïque en PACA / sites de compensation par l'offre ;
- Réunion inter-CBN révision liste d'espèces protégées flore vasculaire nationale.

## PERSONNES PRÉSENTES

### **Membres titulaires du CSRPN :**

- Présent(e)s : **matin 14 avec 4 mandats** - Julien Baret, Denise Bellan-Santini, Gilles Cheylan (mandat de Claude Rousset), Raphaël Colombo, Katia Diadema, Bernard Dumont, Corinne Frachon (mandat Dominique Guicheteau), Pierre Frapa, Hervé Gomila, Patrick Grillas (mandats de Claude Monier et Daniel Vallauri le matin), Nicolas Kaldonski (départ à 15h15), Frédéric Médail, Philippe Ponel, Jeremie Van Es.
- **Après-midi – 15 avec 3 mandats** – les mêmes membres que le matin avec Daniel Vallauri en plus.

## PRÉFECTURE DE LA RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

- Excusé(e)s : Claude Monnier, Claude Rousset, Isabelle Doussan, Roger Estève, Amine Flitti, Thierry Gauquelin, Arne Saatkamp, Dominique Guicheteau.

Quorum atteint.

### Expert(e)s associé(e)s du CSRPN :

- Présents : 0.

### Représentant(e)s de l'État et de la Région :

- État : Pascal Blanquet et Lysa Laviolle (hors intervenants) ;
- Région : Sarah Jeanroy.

### Rapporteurs / invité(e)s :

- 11 personnes (6 structures).

Le Président, Patrick Grillas, ouvre la séance.

## 1. Vie du conseil

### 1.1. Validation du compte rendu de la séance précédente et des avis

Le CSRPN valide le compte rendu de la dernière séance du CSRPN du 21 mai 2024.

### 1.2. Représentations du conseil dans des instances externes

Les membres font état de leur participation aux réunions suivantes :

- COPIL du site Natura 2000 « Camargue » (septembre) : présence de Patrick Grillas ;
- 1<sup>er</sup> comité de suivi du site de compensation par l'offre du Crau du Mouton à Sainte-Maxime (24 septembre 2024) : présence de Gilles Cheylan ;
- groupe de travail sur les habitats marins dans le cadre des ZNIEFF marines, animé par le GIS Posidonie : présence de Denise Bellan-Santini.

### 1.3. Délégations : avis sur les demandes de dérogation à la protection des espèces

Depuis la dernière séance plénière du CSRPN du 21 mai 2024, les experts délégués ont été consultés sur 8 dossiers relevant d'affaires courantes (dont 4 projets d'aménagement). À la date de la réunion, 6 avis ont été rendus.

### 1.4. Bilan de la CRPG PACA

Se référer à la présentation jointe au compte-rendu.

### 1.5. Réunion commune avec le CSRPN d'Occitanie

Julien Baret, Gilles Cheylan, Raphaël Colombo, Hervé Gomila et Patrick Grillas étaient présents à la réunion commune organisée par le CSRPN Occitanie en collaboration avec le CSRPN PACA à la Tour du Valat, le samedi 28 septembre 2024. La synthèse des avis sur les demandes de dérogation à la protection des espèces pour des projets de parcs photovoltaïques montre que de nombreux dossiers régionaux font en fait l'objet d'avis du CNPN. En 2017-2018 seulement 5 % de ces dossiers ont été examinés par le CSRPN.

Le CSRPN PACA propose que les experts du CNPN puissent se rapprocher, le cas échéant, de ceux du CSRPN. Le CSRPN sera informé par la DREAL des dossiers sur lesquels le CNPN est sollicité pour avis.

Les recours à l'encontre des décisions prises par l'Etat concernant une fraction marginale de dossiers, et dépendent des moyens des associations locales.

## **2. Projet de démantèlement d'une installation nucléaire (Base 56) à Cadarage sur la commune de Saint-Paul-Lès-Durance (13)**

Le dossier est rapporté en séance après examen en groupe de travail « espèces et habitats » du 29 août 2024.

Le CSRPN étant saisi pour avis, le rappel du contexte, la synthèse des discussions et l'avis du CSRPN sont réunis dans le document annexé au présent compte rendu : ***Avis\_2024\_13 - DEROGATION - projet de démantèlement installation Nucléaire Cadarache***

L'avis est voté et validé en séance.

## **3. Projet de confortement des pylônes de l'axe THT 400 kV Boutre-Tavel, par RTE (84)**

Le dossier est discuté en séance, mais sans rapporteur identifié en amont ; au vu des délais, il est convenu qu'il sera traité lors d'un groupe de travail « espèces et habitats » dédié le 10 octobre 2024.

Le CSRPN étant saisi pour avis, le rappel du contexte, la synthèse des discussions et l'avis du CSRPN sont réunis dans le document annexé au présent compte rendu : ***Avis\_2024\_13 - DEROGATION - projet de démantèlement installation Nucléaire Cadarache***

L'avis est voté et validé par voie dématérialisée.

## **4. PNA espèces et communautés inféodées aux moissons, vignes et vergers - déclinaison régionale**

Le dossier est présenté en séance.

Le CSRPN étant saisi pour avis, le rappel du contexte, la synthèse des discussions et l'avis du CSRPN sont réunis dans le document annexé au présent compte rendu : ***Avis\_2024-15 - PLAN ACTIONS - Declinaison regionale du PNA espèces et communautés inféodées***

L'avis est voté et validé en séance.

## **5. Projet d'APPB Carrière de Mercurotte - Saint Chamas (13)**

Le dossier est présenté en séance.

Le CSRPN étant saisi pour avis, le rappel du contexte, la synthèse des discussions et l'avis du CSRPN sont réunis dans le document annexé au présent compte rendu : ***Avis\_2024-16 - ESPACES - Projet APPB Carrière de Mercurotte de Saint Chamas.***

L'avis est voté et validé en séance.

## **6. Projet d'APHN à La Ciotat (13)**

Le dossier est présenté en séance.

Le CSRPN étant saisi pour avis, le rappel du contexte, la synthèse des discussions et l'avis du CSRPN sont réunis dans le document annexé au présent compte rendu : ***Avis\_2024-14 - ESPACES Projet APHN herbier posidonies calanque Muguel***

L'avis est voté et validé par voie dématérialisée.

## **7. Projet d'APPB Les Combes Jauffret (38 ha) à Ramatuelle (83) en tant que mesure compensatoire**

Le dossier est présenté en séance.

Le CSRPN étant saisi pour avis, le rappel du contexte, la synthèse des discussions et l'avis du CSRPN sont réunis dans le document annexé au présent compte rendu : **Avis 2024-19 – ESPACES - Projet d'APPB Les Combes Jauffret (38 ha) à Ramatuelle (83) en tant que mesure compensatoire**

L'avis est voté et validé en séance.

## **8. Proposition de méthodologie pour la nouvelle carte de sensibilité de la Tortue d'Hermann**

La méthodologie est présentée en séance pour information et recommandation du CSRPN PACA.

Le CSRPN étant saisi pour recommandations, le rappel du contexte, la synthèse des discussions et les recommandations du CSRPN sont réunis dans le document annexé au présent compte rendu : **Recommandations\_2024-01 - PLAN ACTIONS - méthode d'actualisation carte sensibilité Tortue d'Hermann**

## **9. État des lieux des connaissances taxonomiques et typologiques**

Le CBN Alpin et le CEN PACA présentent l'état des lieux de la connaissance régionale taxonomique et typologique de la faune, la flore et des habitats naturels (se référer à la présentation jointe au compte-rendu).

Le CSRPN s'interroge sur la représentativité de la répartition des espèces et habitats dans les bases de données. Les intervenants indiquent que les données disponibles permettent à minima d'identifier les lacunes par groupe taxonomique, puis pour l'ensemble des groupes taxonomiques.

Le CSRPN indique qu'il serait souhaitable de mieux caractériser les principales sources de données, car pour certains groupes d'espèces, les données sont disponibles sans être centralisées dans des bases accessibles.

Le CSRPN demande s'il serait possible d'orienter la valorisation des données plutôt par secteurs et par groupes d'espèces. Les intervenants répondent que l'intérêt de l'étude est de pouvoir mettre en évidence des mailles en lacunes de connaissance. Cela a été présenté par exemple lors de rencontres avec les collectivités de la région et une communication plus large en sera faite au travers de futurs plans d'actions.

Le CSRPN demande s'il y aurait des possibilités pour inciter les naturalistes à prospecter les zones en lacunes de connaissance. Le CBN alpin indique qu'il anime un réseau d'acteurs et que des actions pourraient être menées pour développer les recherches sur certaines espèces peu connues.

La Région précise que l'étude fait l'objet d'une communication via l'ARBE et qu'elle s'inscrira dans le cadre de la Stratégie Régionale Biodiversité.

A la suite d'une question du CSRPN sur la compilation des données naturalistes ayant servi à l'étude, le CEN PACA répond que toutes les données utilisées ont été versées dans Silene, au maximum à la maille 5 × 5 km.

## **10. Maquette arrêté préfectoral**

La Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) et la DREAL présentent le projet de maquette régionale d'arrêté préfectoral s'agissant des obligations légales de débroussaillage (OLD) en prévention des risques d'incendie. Ce projet s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de l'arrêté interministériel du 29 mars 2024. Ce dernier prévoit en effet des lignes directrices pour les prescriptions du préfet sur les modalités de mise en œuvre des OLD et des mesures d'évitement et de réduction d'impact sur les espèces protégées et leurs habitats de manière à ce qu'ils soient réputés éviter et réduire le risque d'atteinte aux espèces protégées et à leurs habitats.

L'échéance de mise à jour des arrêtés préfectoraux est fixée au 29 mars 2025.

## PRÉFECTURE DE LA RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Les mesures présentes en faveur des espèces protégées vont de la réalisation des travaux de manière progressive dans l'espace en procédant depuis l'enjeu à protéger vers l'espace naturel, au maintien d'îlots d'herbacés et de semis d'arbres, en passant par la préservation d'arbres à cavité apparente, d'arbres taillés en têtard ou d'arbres morts.

En cas de présence d'espèces protégées menacées, le broyage en plein serait interdit au dessus d'un seuil de surface et durant une ou plusieurs périodes de l'année. Ces interdictions liées au broyage en plein ne s'appliqueraient pas aux opérations d'entretien courant de maintien en état débroussaillé.

Dans ce contexte, il est prévu que la DREAL propose une cartographie de présence d'espèces protégées menacées, afin d'identifier les zones au sein desquelles les OLD devraient être réalisées en prévoyant des mesures de réduction des impacts supplémentaires (calendrier, techniques utilisées), pour le broyage en plein.

### *Discussions :*

Le CSRPN s'interroge sur l'absence de mention des OLD dans des espaces nouvellement urbanisés et qui impactent des espaces protégés. La DREAL indique que les PLU doivent prévoir une zone tampon ou d'adaptation quand il y a un nouvel aménagement. Par ailleurs que les espaces soient nouvellement urbanisés ou plus ancien, les OLD s'appliquent de même.

Le CSRPN indique que les zones plantées après les incendies le sont parfois avec des espèces exogènes, et qu'il y a des campagnes de reboisement intenses en présence d'espèces végétales protégées. Contrairement à ce qui est fait généralement, il faudrait couper les anciens pins exogènes ayant été plantés. Il alerte également sur le risque de propagation des espèces exotiques envahissantes lors de la réalisation des OLD, notamment sur les linéaires des pistes de DFCI. La DREAL répond qu'il sera peut-être possible d'intégrer dans l'arrêté des prescriptions prenant en compte cet enjeu. Cependant le débroussaillage de protection le long des pistes DFCI ne fait pas l'objet de l'arrêté.

Le CSRPN indique qu'il sera nécessaire de discuter des périodes d'interdiction d'intervention, car en fonction des groupes, elles seront variables. Il indique également que des travaux de recherche pourraient alimenter les propositions de l'arrêté, notamment le travail actuel mené par l'INRAE sur les méthodes de broyages ou la hauteur de fauche dont les résultats ne sont pas encore publiés.

La problématique des OLD autour des centrales photovoltaïques installées en plein milieu forestier est abordée. La DREAL répond qu'elles sont considérées comme des installations surfaciques (OLD sur la surface foncière, comme un site SEVESO, un camping, un transformateur électrique). Le périmètre à débroussailler doit être anticipé dès la conception du projet, pour que cet impact soit pris en compte dans les études requises. Le CSRPN précise que les centrales photovoltaïques sont souvent implantées en milieu naturel, donc l'impact est plus important.

Le CSRPN indique que la petite faune rampante ainsi que les oiseaux nicheurs seront aussi touchés par le broyage d'entretien, donc les périodes d'interdiction pourraient également être appliquées dans le cas général. Il ajoute que le minimum des 15 cm de haut pourrait également être mis dans le socle général des préconisations. De même, l'élagage du lierre à 2 m devrait être réalisé sans le couper à la base comme cela est fait généralement lors des passages d'entretien.

Enfin le CSRPN propose que le pâturage soit mentionné en alternative au broyage dans les zones qui seront jugées comme sensibles.

## **9. Réévaluation de la liste rouge régionale (LRR) des papillons de jour de PACA**

La réévaluation de la LRR des papillons de jour de PACA est présentée par le CEN PACA.

Le CSRPN étant saisi pour avis, le rappel du contexte, la synthèse des discussions et l'avis du CSRPN sont réunis dans le document annexé au présent compte rendu : ***Avis\_2024-18 - LISTE ROUGE - réévaluation papillons de jour de PACA***

L'avis est voté et validé en séance.

## PRÉFECTURE DE LA RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

### 10. Autosaisines

Le CSRPN PACA indique que le CNPN a réalisé une analyse très détaillée relative au [déploiement du photovoltaïque et ses impacts sur la biodiversité](#). Au niveau régional, il a été évoqué, lors de la rencontre avec le CSRPN Occitanie, la possibilité de co-signer une autosaisine commune entre les deux CSRPN. Les modalités seront donc à consolider avec le CSRPN Occitanie.

Concernant l'autosaisine du CSRPN PACA au sujet de la compensation par l'offre, il n'y a pas eu d'avancées depuis le dernier groupe de travail dédié.

Un point d'information sur l'organisation du premier COFIL relatif au site naturel de compensation – Cros du Mouton, commune de Sainte Maxime (Var) – est présenté.

### 11. Réunion inter-CBN et révision liste nationale d'espèces protégées flore vasculaire

Un membre du CSRPN participe au groupe de travail visant à réviser la liste nationale d'espèces protégées de la flore vasculaire. Elle concerne les espèces végétales terrestres et aquatiques. Un document a été produit pour tous les taxons, rassemblant les critères IUCN, de menaces et le critère de vulnérabilité et de responsabilité territoriale au cas par cas. Des critères complémentaires s'ajoutent pour les espèces non retenues dans la démarche générale.

Des GT spécifiques sont dédiés à la flore vasculaire, aux lichens et à la fonge (avec un sous groupe fonge), à la bryoflore et aux characées.

Le CNPN a rendu un avis indiquant que les taxons protégés ne doivent pas pouvoir être déclassés lors des mises à jour. La liste connue actuellement ne serait donc qu'augmentée pour la flore vasculaire. L'indigénat sera discuté lors de la prochaine réunion du groupe de travail. Des espèces non indigènes pourraient être déclassées au cas par cas.

S'agissant de la bryoflore en particulier : 1/3 du catalogue de la bryoflore pourrait être protégé.

Il est prévu que tous ces groupes de travail soient déclinés au niveau régional

### 12. Points actualités Région / DREAL

La Région indique que des consultations écrites sont en train d'être recueillies dans le cadre de l'élaboration de la stratégie régionale biodiversité.

Concernant le projet de parc naturel régional « Massifs des Maures, Estérel, Tanneron », le dossier d'opportunité a été approuvé le 12/07/2024 en assemblée générale plénière de la Région. Le CNPN sera en visite sur site du 13 au 15 novembre 2024 avec la fédération des PNR et la DEB.

La Région a également engagé une réflexion relative à la création de la RNR des Baronnie, début 2025, avec 4 collectivités impliquées.

La DREAL évoque la mise en œuvre de la réforme de l'autorisation environnementale fin octobre, et l'attente de l'instruction interministérielle : dans le cadre de l'instruction des demandes, il y aura des délais raccourcis, avec la fusion des phases d'examen et de consultation du public, impliquant la sollicitation du CSRPN sur le dossier initialement déposé.

La DREAL élabore actuellement une feuille de route biodiversité pour la déclinaison de la Stratégie Nationale Biodiversité au niveau de l'État, une information plus détaillée sera proposée en décembre ou début 2025.

Concernant la planification écologique au niveau régional, la COP finale se tiendra en décembre.

Concernant la Stratégie Nationale Aires Protégées, le 1<sup>er</sup> plan d'actions 2022-2024 se termine : un bilan sera réalisé. Le prochain plan 2025-2027 devrait reconduire les actions, avec un renforcement de certaines d'entre elles (police, protection de certains milieux etc.).



PRÉFECTURE DE LA RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

### 13. Clôture de la séance

Le président remercie les membres de leur participation et clôture la séance.

**La prochaine réunion est prévue le mardi 3 décembre 2024**

Le président lève la séance à 17h30.

Secrétaire de séance : DREAL

Président du CSRPN : Patrick Grillas